

## V<sup>e</sup> République : pour en finir avec l'hyperprésident

Un rapport du think tank GenerationLibre s'en prend à la présidentialisation à outrance du régime et préconise des changements dans la Constitution pour y remédier.

**E**N 1962, dans *La République moderne*, Pierre Mendès France fustigeait la V<sup>e</sup> République, qui souffrait selon lui d'une « totale absence d'équilibre entre les principaux organes de l'Etat », la concentration des pouvoirs dans les mains du président de la République faisant obstacle à la démocratie. Que dirait-il aujourd'hui, à l'heure des « hyperprésidents » ? Certes, nombreux sont ceux qui se réjouissent ou s'accommodent de cette prépondérance ; reste que d'autres continuent à raison de s'en alarmer et appellent à repenser nos pratiques et notre Constitution. C'est le cas du think tank GenerationLibre, qui publie *Déprésidentialiser la Cinquième République*, un riche recueil collectif signé par huit auteurs – des chercheurs, des professeurs de droit, un ancien ministre ou encore un préfet.

Comme ils le rappellent, la V<sup>e</sup> République est une double réponse à l'instabilité de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République et à « l'atmosphère intellectuelle des années d'après-guerre [qui] favorise les idées dirigistes et planificatrices ». Or non seulement elle octroie initialement au locataire de l'Élysée un rôle prépondérant, mais, « par un enchaînement d'événements historiques, de pratiques et d'interprétations de la Constitution dans des conjonctures particulières, ou encore de changements constitutionnels et législatifs, le pouvoir présidentiel s'est renforcé au point de déséquilibrer le couple exécutif en instaurant une dyarchie inégalitaire [...] et en abaissant le rôle du Parlement ». Le chef de l'Etat est en effet passé du rôle d'arbitre entre le législatif et le gouvernement à celui de régisseur en chef ou super Premier ministre.

Cette évolution s'explique d'abord par l'émergence de majorités stables qui, à partir des années 1970, font du président un « catalyseur de la majorité ». Le déclin de l'usage du référendum, qui instaurait de facto une responsabilité présidentielle, et l'adoption au début du siècle du quinquennat et de la synchronisation des calendriers électoraux présidentiel et législatif ont fait le reste. Résultat, « le président gouverne, le gouvernement fait la loi, le Parlement la vote formellement, l'ensemble au

service d'une communication de l'instant ». Le pire étant que « l'hyperprésident possède en réalité une marge de manœuvre pour l'action relativement réduite, caractérisée par une incapacité chronique à mener à terme les réformes structurelles dont aurait besoin le pays », cette impuissance nourrissant la frustration de citoyens aux attentes souvent démesurées.

**UN VRAI RÉGIME PARLEMENTAIRE** En regard, nos auteurs proposent non seulement de revenir à l'esprit de la Constitution, mais d'en changer en certains points la lettre, afin que la V<sup>e</sup> République devienne enfin le régime parlementaire qu'elle était supposée être. Deux voies sont préconisées, le rééquilibrage du pouvoir exécutif et le renforcement du Parlement. Pour éviter la tentation césariste, le rapport préconise d'élire le président au suffrage universel indirect, comme c'était le cas de 1958 à 1962, et de réformer le calendrier électoral en passant au sexennat et en réduisant la durée du mandat des députés à quatre ans. D'autres propositions pertinentes sont avancées, comme l'impossibilité de pousser le Premier ministre à la démission, la révocation de celui-ci par le président n'étant nullement prévue par la Constitution. Ensuite, pour fortifier le pouvoir du Premier ministre et du gouvernement, il est notamment recommandé de réserver la nomination des ministres au seul Premier ministre, de rétablir la procédure d'investiture du gouvernement par le Parlement et de permettre au président de dissoudre l'Assemblée nationale sur proposition du Premier ministre.

Comment, par ailleurs, renforcer le Parlement, caractérisé depuis 1958 « par une outrageuse domination du gouvernement sur la procédure législative » ? Les idées du rapport sont audacieuses. Sans pouvoir toutes les citer ici, on retiendra le renforcement des pouvoirs de l'opposition, la suppression du droit d'amendement au gouvernement ou encore l'augmentation du temps accordé aux propositions de loi par rapport aux projets de loi.

Une question, dès lors, se pose. Comme les révisions constitutionnelles dépendent en pratique de la présidence, il faudrait, pour déprésidentialiser le régime, un président « prêt à "s'automutiler" ». Or les candidats à l'automutilation sont rares, ou alors aisément malléables. Dix-sept ans après son pamphlet contre la V<sup>e</sup> République, *Le Coup d'Etat permanent*, François Mitterrand endossait avec aisance le costume élyséen. Peu après son élection en 2017, Emmanuel Macron jetait aux oubliettes ses velléités de proportionnelle et de contrôle parlementaire. A quand un Jupiter qui voudrait devenir mortel ? \* **LAETITIA STRAUCH-BONART**

*Déprésidentialiser la Cinquième République*, par Jean-Marie Crouzatier, Baptiste Gauthier, Alain Laquière, Ferdinand Mélin-Soucramanien, Frédéric Potier, Corentin Poyet, Olivier Rouquan et Jean-Jacques Urvoas. GenerationLibre. 92 p.